

Proposition présentée par les députés:

M^{mes} et MM. Anne-Marie von Arx-Vernon, Véronique Schmied, Béatrice Hirsch Aellen, Luc Barthassat, Jacques Baudit, Guillaume Barazzzone, Mario Cavalieri, Michel Forni, François Gillet, Guy Mettan, Pascal Pétrroz et Pierre-Louis Portier

Date de dépôt: 7 juin 2006

Messagerie

Proposition de motion

pour l'alignement des salaires des TPG sur ceux de la fonction publique

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant:

- l'augmentation des salaires des TPG supérieure à celle des fonctionnaires de l'Etat de Genève ;
- le fait que les TPG sont subventionnés par l'Etat à hauteur de 150 millions F par an;
- le souci d'éviter toute disparité entre les employés des TPG et ceux de la fonction publique ;
- les efforts salariaux qui ont été demandés aux fonctionnaires de l'Etat de Genève,

invite le Conseil d'Etat

à étudier la possibilité d'aligner les salaires du personnel des TPG sur ceux de la fonction publique.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Depuis une quinzaine d'années, l'Etat de Genève est en crise. Pour favoriser le redressement des finances publiques, des efforts salariaux ont été demandés à la fonction publique. Mais, depuis quelques années, l'augmentation des salaires du personnel des TPG, entité étatique autonome, a été supérieure à celle de la fonction publique. Raison : les employés des TPG bénéficient de la pleine indexation. Par souci de cohérence et pour mettre fin à cette disparité de traitement, le PDC Genève demande au Conseil d'Etat d'étudier la possibilité d'aligner les salaires des TPG sur ceux de la fonction publique.

Augmentation des subventions

Les TPG sont liés à l'Etat par un contrat de prestation renégocié tous les quatre ans (1999-2002 / 2003-2006). Avec l'instauration, en 1999, d'une échelle de salaire propre aux TPG, les charges du personnel ont augmenté de manière significative. Dans le rapport de la Commission des transports de 2002 sur le budget TPG (qui s'inscrit dans le cadre du contrat de prestation 1999-2002), il est noté que « les charges du personnel ont augmenté alors que le personnel est en diminution. L'ancien statut du personnel faisait référence à l'échelle des salaires de l'Etat. L'augmentation des charges a été provoquée par l'instauration en 1999 d'une nouvelle échelle de salaires propre aux TPG ».

Cette augmentation des charges du personnel s'est poursuivie ces dernières années. En 2005, la masse salariale augmentait de 7 875 463 millions de F par rapport à l'année 2004. Une augmentation due, en partie, aux mécanismes salariaux. Les employés des TPG bénéficient en effet de la pleine indexation. Ils ont ainsi eu une augmentation salariale automatique de 2,5%. Il ne paraît pas logique qu'une entité qui bénéficie chaque année de subventions massives de l'Etat (153 millions en 2005) jouisse d'avantages supérieurs aux employés du service public.

Pour mémoire, entre 2003 et 2006, l'Etat de Genève a versé aux TPG un total de 571 millions de F, soit une augmentation de 25% par rapport au contrat de prestation précédent. Cette augmentation a servi à financer l'extension de l'offre TPG de 20% mais aussi, probablement, l'augmentation

des salaires. Depuis 2003, les subventions ne cessent d'augmenter : 130 millions en 2003, 138 en 2004, 147 en 2004 et enfin 153 millions en 2005.

Privilégier les transports publics

Le PDC a toujours soutenu la promotion d'une mobilité «douce» en sensibilisant la population à l'usage accru des transports en commun. Les élus PDC ont récemment déposé une motion visant à l'instauration d'une carte famille donnant accès à l'ensemble du réseau des Transports publics genevois (TPG), démontrant ainsi leur souci de privilégier les transports publics et les services aux usagers.

Cette motion n'a pas pour but de démotiver les employés des TPG, ni de toucher à la qualité et à l'efficience des transports publics genevois. Mais il convient aujourd'hui de mettre fin à une disparité de traitement qui touche les fonctionnaires.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à résERVER bon accueil à la présente motion.